

Genève, le 27 juin 2013

Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 6 juin 2013

APE présentes : Aire, Anières, Centre-Ville, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Corsier, Cromptes Beaulieu, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Gy-Presinge, Hermance, Meyrin-Cointrin, Pâquis, Satigny, Seujet-Necker, Troinex, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchise

APE excusées : Avanchet, Bernex, Cayla, Céligny, Liotard, Plan-les-Ouates, Saint-Jean, UCE Bossons

Comité GAPP : Sandra Capeder, Corinne Cornaglia, Romaine Michellod, Geneviève Rosset, Séverine Schussel Fillettaz

Présidence de la séance : Sandra Capeder, Présidente du Comité

Coordination GAPP : Anne Thorel Ruegsegger

Procès Verbal : Corinne Pellet

Lieu : Uni Mail salle MR060

Heure : 20h15 à 22h35

1. Accueil

2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé. Pas de divers annoncé.

3. Approbation du PV de l'AD du 17 janvier

Le PV est approuvé, après correction dans la liste des présences (APE Collex-Bossy excusée, APE Chêne-Bourg, présente). Mme Jacqueline Lashley a effectué quelques corrections concernant sa présentation de l'association Aspedah. Les corrections sont visibles sur le site du GAPP, dans la rubrique "délégués", procès verbaux des assemblées.

4. Présentation du projet Reliance

M. Philippe Durand et M. Bilal Ramadan, membres du comité de Reliance nous présentent l'association. (voir document annexe).

Sandra Capeder (GAPP) : En quoi les prestations de Reliance sont complémentaires ou différentes par rapport à une grosse structure comme l'ARA (Association des répétiteurs Ajeta) ?

Bilal Ramadan : (Reliance) : La grande différence est que l'ARA n'a pas de regard type « intervision », de tuteurs, de coordinateurs et de liens. A l'heure actuelle il y a une sorte

de rupture entre certaines classes sociales et l'école, l'association Reliance dans l'idée d'un projet intergénérationnel a un regard porté sur l'enfant, la famille, l'école et la coordination. Le tuteur apporte un lien affectif et du temps à l'enfant. L'échec d'un enfant n'est pas forcément scolaire mais peut provenir de son environnement familial.

APE Anières : N'avez-vous pas peur d'être instrumentalisé par le DIP en recevant une subvention et de dévier de votre concept de base ?

Bilal Ramadan (Reliance) : Non parce que le projet Reliance est un concept qui n'existait pas jusqu'à maintenant et qui a lieu hors temps scolaire. Le DIP fournit une subvention sur la base d'un contrat de prestation. Le bénéficiaire est que si l'échec scolaire est enrayé en primaire, il ne se poursuit pas au cycle et au post obligatoire.

APE ? : Pourquoi vous limiter à 20 enfants.

Bilal Ramadan (Reliance) : Le comité de Reliance a décidé de se limiter à la région Confignon-Onex-Lancy. Les 13 personnes qui fonctionnent comme tuteurs peuvent accepter un maximum de 20 enfants, dans un souci de qualité et de proximité. Les directions d'établissements, les enseignants ou les parents qui ont entendu parler de l'association, contactent Reliance et ensuite une discussion a lieu en comité pour accepter chaque enfant.

Sandra Capeder (GAPP) : le but de votre démarche aujourd'hui est d'inciter à la création d'autre Reliance dans le canton ?

Bilal Ramadan (Reliance) : Oui de trouver des gens que le comité va aider au démarrage et qui fonctionnera de façon autonome dans sa commune ou sa région. En 3 ans, petit à petit le projet peut devenir viable.

APE Centre Ville : Est-ce qu'il serait possible d'avoir une "antenne" Reliance au sein de l'école ?

Bilal Ramadan (Reliance) : Non parce que les enfants ont besoin de sortir du cadre de l'école. L'enfant va chez la personne qui le suit, le tuteur va visiter le domicile de l'enfant, l'accompagne à la bibliothèque, etc. La relation doit s'établir dans un lieu privilégié.

Sandra Capeder (GAPP) : Le risque est que si l'on va avec l'associatif dans l'école on risque une confusion entre les messages et les rôles. Pour les enfants en particulier, il est important que le message soit clair.

Geneviève Rosset (comité GAPP) : Quelles sont les qualités qui sont demandées à un tuteur :

Bilal Ramadan (Reliance) : Une majorité des tuteurs sont des enseignants à la retraite mais pas seulement, il y a également des étudiants et des gens travaillant dans le social. Les qualités principales sont l'expérience de vie, l'écoute, les relations humaines, l'empathie, etc.

APE ? : quelle est la relation avec les parents ?

Bilal Ramadan (Reliance) : La relation n'est pas toujours évidente, le rôle du tuteur n'est pas de prendre celui du parent mais de l'aider à soutenir son enfant dans ses difficultés.

Anne Thorel Ruegsegger (GAPP) : Les familles sont-elles volontaires ?

Bilal Ramadan (Reliance) : Oui, un contrat est signé par les parents, l'enfant, l'enseignant, un membre du comité et le tuteur.

L'assemblée remercie les intervenants de l'association Reliance.

5. Foire aux questions et informations

Sandra Capeder (GAPP) :

- Sur le site du GAPP, la rubrique concernant les enfants à besoins spécifiques et maintenant visible. Elle est destinée aux parents qui se posent des questions à propos de leur enfant. Des liens avec les associations y sont disponibles et également avec le site du DIP.
- En ce qui concerne la note à la demi-bonne, son entrée en vigueur a été annoncée pour la rentrée de septembre 2013. Il était important pour le comité que ce dossier

aboutisse avant la fin de la magistrature de M. Charles Beer, n'ayant aucune garantie que son remplaçant abonde en notre sens.

- La SPG n'était pas d'accord avec l'introduction de la note à la demi-bonne, toujours porteuse d'un discours anti-note. Le fait est que la note existe et la demi-bonne permet une évaluation plus juste et plus précise et amène une reconnaissance du travail de l'élève. La moyenne trimestrielle et annuelle sera donc calculée au dixième.
- Une nouvelle direction générale de l'enseignement obligatoire prendra ses fonctions à la rentrée, regroupant l'enseignement primaire et le cycle d'orientation.

En cette fin d'année scolaire nous vous proposons de nous faire part de vos questions ou difficultés que le GAPP pourrait relayer que vous rencontrez en tant qu'APE.

APE Anières : le comité de l'APE d'Anières souhaite connaître le fonctionnement via l'expérience d'autres APES au sujet des restaurants scolaires, plus spécifiquement sur la prise en charge du GIAP :

- comment sont surveillés les enfants,
- quelles sont les punitions en cas d'écart à la discipline,
- est-ce que les enfants sortent dans le préau de l'école après ou avant le repas,
- quelle est la formation des animateurs.

GAPP : A chaque rentrée scolaire, le comité du GAPP invite, lors d'une assemblée des délégués de la rentrée, le GIAP et son directeur M. Nicolas Diserens. C'est l'occasion de lui relayer nos préoccupations et de voir ce qui va être mis en place pour la nouvelle année scolaire.

APE Anières : dans une optique de bonne relation et de collaboration, le comité de l'APE d'Anières souhaite d'abord partager avec les autres APE avant de consulter la direction du parascolaire.

GAPP : la coordination du GAPP peut également répondre à vos questions.

APE Pâquis : A l'école de Châteaubriand, le parascolaire est plutôt une garderie (surveillance), aucune activité n'est proposée.

APE Chêne-Bourg : la présidente de l'APE Chêne-Bourg, depuis 2 ans, a beaucoup œuvré pour le bon fonctionnement du parascolaire en rencontrant les responsables et la commune et par conséquent à une bonne connaissance du milieu parascolaire et pourrait la partager si des personnes souhaitent la contacter.

APE Hermance : exprime une difficulté à faire le relai avec son comité et les membres de son APE sur le contenu des assemblées de délégués.

GAPP : Le procès verbal des assemblées est surtout destiné aux personnes qui se sont rendues à la séance et est un outil de relai pour que les délégués informent leur comité. L'info GAPP qui est envoyé par mail à tous les membres du GAPP est le meilleur moyen d'informer les parents membres des APE. Il regroupe l'essentiel des informations d'actualité à diffuser aux parents et est téléchargeable sur le site du GAPP. Le journal du GAPP a aussi été distribué à tous les élèves de l'école primaire genevoise. Pour les APE qui souhaitent distribuer des journaux du GAPP à la rentrée aux nouveaux parents, la coordination en a encore à disposition.

La nouvelle plaquette du GAPP sera prête pour la rentrée et sera traduite en cinq langues. Un côté informe sur le GAPP et son travail et sur l'autre figurent des informations sur les APES, avec un espace qui est prévu pour mettre les coordonnées des APES. Elle sera également téléchargeable.

GAPP : le comité souhaite connaître la qualité des relations entre les directions d'établissements, les conseils d'établissement et les APES.

APE Corsier : lors d'un récent comité, le ressenti est que les langues se délient en fin d'année et que les parents n'ont pas osé durant l'année scolaire exprimer auprès de l'enseignant ce qui ne va pas et attendent l'année suivante en espérant que leur enfant

n'aura pas le même instituteur. Que doit dire aux parents et aux directions d'établissement, l'APE qui recueille ces informations ? Comment communiquer ?

GAPP : Beaucoup de parents ressentent encore de la crainte de représailles auprès leur enfant s'ils vont dire à l'enseignant ce qui ne va pas. Mais si on ne dit rien, rien ne va changer. Il faut absolument redire aux parents que le premier interlocuteur reste l'enseignant, que si on a l'impression que rien ne change on peut alors se tourner vers la Direction de l'établissement. Les APE doivent informer et soutenir les parents dans ces démarches.

APE Cropettes : Au début de cette année, lors de la constitution de cette nouvelle APE des Cropettes, le soir même, beaucoup de parents sont venus témoigner de leur souffrance et celle de leur enfant. De suite l'APE a obtenu un rendez-vous avec la Directrice, à la suite de quoi un dispositif a été mis en place dans certaines classes avec la venue du Point (service de médiation scolaire).

GAPP : Un des rôles des APE est aussi de collecter des informations pour ensuite les relayer à la direction. Le GAPP peut aussi appuyer, s'il le faut, les démarches auprès de la DGEP en les interpellant.

APE Satigny : L'enseignant reste le premier interlocuteur. Cependant, il est difficile pour les parents et les APE de savoir à quel moment cela devient le domaine de la collectivité et jusqu'où la direction peut être un relai. La mise en place des nouvelles directions n'a pas forcément favorisé le dialogue.

En ce qui concerne les enfants à besoin spécifiques, nous déplorons que la formation pour les enseignants ne soit pas obligatoire.

APE Vieusseux Franchise : l'APE s'est créée lorsqu'un problème est survenu avec un enseignant, résultat, après un inspecteur et deux directeurs rien n'a changé. Il est parfois difficile d'être entendu.

APE Chêne-Bourg : A l'école de Haller, le Directeur a décidé d'interdire les goûters gras et sucrés. Ce procédé divise les parents, certains trouvent que c'est une bonne mesure de santé publique et d'autres que c'est une totale ingérence.

Par ailleurs, une discussion en Conseil d'établissement a eu lieu autour d'une marche à suivre en cas d'absence non excusée d'un élève. Des parents souhaiteraient être avertis dans le cas où leur enfant serait absent et pas excusé.

APE Versoix : dans le cas des trois écoles de Versoix, une lettre a été envoyée aux parents en même temps qu'une action a été faite en classe auprès des enfants (description et dégustation d'un goûter dans le cadre d'une semaine sur le thème de la nutrition).

GAPP : la démarche d'une lettre interdisant certain goûter est maladroite même si l'intention est bonne. La manière de faire à Versoix est beaucoup plus constructive et aura sûrement un meilleur résultat.

APE Lully Sézenove : malgré une bonne relation avec la Direction d'établissement, des cas d'enseignants dysfonctionnants discutés, les choses n'ont pas évolué.

GAPP : Le meilleur moyen est de mettre par écrit les faits et les doléances, si les plaintes sont orales, elles ne laissent pas de trace. Après avec un dossier constitué de plusieurs témoignages, il est plus facile d'aller voir la Direction et espérer un résultat.

Un changement (évolution) a quand même eu lieu. Depuis la nomination de directeurs, il existe une vraie procédure d'évaluation de l'enseignant et aussi en période probatoire. Il est arrivé que des enseignants ne soient pas validés durant leur période d'essai. Des procédures se mettent en place pour des enseignants qui posent des problèmes. Ce changement, pour être visible des parents, va prendre encore un un peu de temps. Lors de la séance de délégation prévue prochainement avec la DGEP, le GAPP va reparler de ce sujet qui reste réellement d'actualité dans les écoles.

APE Hermance : Certains enseignants présents depuis de nombreuses années dans l'école proposent toujours les mêmes devoirs et les mêmes épreuves.

GAPP : Il faut le signaler à la Direction de l'établissement.

APE Lully Sézenove : l'APE a signalé au Conseil d'établissement qu'une seule personne pour surveiller les récréations n'est pas suffisante. La réponse est que deux enseignantes qui surveilleraient le préau en même temps seraient tentées de discuter entre elles et d'être moins attentives.

GAPP : Nous allons vérifier la directive au sujet des récréations.

APE Lully Sézenove : Cette année en division élémentaire, de nombreux remplacements ont eu lieu, avec notamment des personnes du parascolaire pour les effectuer. D'autre part, est-ce qu'une enseignante a le droit de quitter régulièrement sa classe pour accompagner son propre enfant chez la logopédiste?

GAPP : Il faut le signaler à la direction de l'Etablissement et leur poser la question quelle est la politique de l'Etablissement concernant les remplacements.

APE Centre Ville : de gros problèmes de violence ont eu lieu à l'école, depuis le mois septembre, avec un enfant en regroupement spécialisé. Les enseignants et le parascolaire les ont relayé à leur direction. En désespoir de cause ils ont demandé à l'APE de faire un courrier. Une lettre a été adressée à l'OMP et à la DGEP, en recommandé. Aucune réponse n'a jamais été reçue. La directrice de l'établissement a reçu un téléphone de sa direction afin de savoir de quoi il retournait. Finalement en fin d'année les enfants qui ont posé des problèmes ne sont plus là, mais dans l'école c'est considéré comme un échec.

GAPP : Lorsque que des courriers sont envoyé à la DGEP concernant ce genre de problème, il faut mettre le GAPP en copie, afin de nous puissions soutenir les APE et mettre une certaine pression afin d'obtenir une réponse. Le GAPP est subventionné et soutenu pour ce rôle d'interface, il faut l'utiliser.

6. **Communications des APE** : elles ont été faites au point 5. Foire aux questions et informations.

7. **Communications du comité du GAPP**: Une lettre en commun, avec la FAPPO, la FAPECO et le GAPP, a été adressée à M. Beer, concernant la **répartition des vacances scolaires**. Dès le mois de septembre, une commission va être créée afin de réfléchir à une meilleure répartition et éviter de longue période continue d'enseignement. Les 3 syndicats des enseignants du primaire jusqu'au post-obligatoire également questionné à ce sujet, ont abondé en notre sens.

Concernant l'horaire scolaire, dès la mise en place du mercredi matin, en 2014, il sera similaire à celui que l'on a actuellement et par conséquent aura 10 minutes en plus que ce qui est prévu dans le concordat Harmos, toutes les période devant faire 45 minutes. Une discussion a donc lieu actuellement sur l'utilisation de ce moment hors temps d'enseignement.

Afin d'être en conformité avec le PER (Plan d'étude romand) **le bulletin scolaire** des 4P, 7P et 8P subira quelques changements.

Les recommandations du GAPP pour l'accueil continu ont été diffusées. Cela a suscité des discussions notamment avec la responsable de ce dossier auprès du DIP.

M. Pierre Kohli a été nommé à la **Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire**, Mme Marchesini sera Directrice adjointe. La direction du primaire et du celle du cycle d'orientation vont fusionner dans un but d'harmonisation des 11 années scolaires obligatoires. Pour les élèves et les parents cela n'entraînera pas de changements dans le quotidien de l'école.

La pétition de la FAPECO pour la gratuité des TPG pour les élèves du cycle d'orientation, a été déposée au Grand Conseil, elle contenait environ 2200 signatures.

Le GAPP a rencontré une partie du **comité de la FAPECO** pour discuter d'une fusion en corrélation avec la nouvelle direction de l'enseignement obligatoire. La décision a été prise d'attendre, de voir ce qui va se passer et de lister quels sont les points en commun entre nos 2 associations et de commencer par un rapprochement. La coordination va transmettre aux APEs une lettre de la FAPECO destinée aux parents de 8^{ème} primaire afin de les approcher et de les informer de l'existence des APECOs.

La tournée des **cafés de parents « c'est la crise quand on éteint l'écran »** devrait démarrer à la rentrée prochaine. Le but du GAPP et de l'école des parents est de mutualiser l'organisation et de regrouper les APE de plusieurs écoles voir plusieurs communes. Les dates et lieux seront communiqués dès que possible.

APE Anières : l'APE organise pour la rentrée, en commun avec Corsier et Hermance une soirée d'informations avec l'association Action Innocence et la compagnie Caméléon. A discuter si d'autres APE veulent se joindre.

APE Genet : dans une action conjointe avec l'APE Trembley, l'APE Genet a invité Action et Innocence. A part le comité des APEs, seulement quelques personnes sont venues. Le constat est amer par rapport au temps et à l'argent investi.

Concernant les **remboursements des frais relatifs à l'organisation d'une semaine à thème ou d'une semaine sans tv/écrans**. Il faut envoyer à la coordination les décomptes et quittances avant fin juin. Le GAPP a un fond qu'il répartit entre les APEs.

La journée internationale à pied à l'école aura lieu le vendredi 20 septembre, la coordination Pédibus est votre disposition pour vous aider à réaliser des animations à relever des points dangereux pour la sécurité des enfants. Cette année **le thème est : voir venir et être vu**. Chaque élève du primaire recevra un signet qui lui rappellera la date de la journée internationale à pied à l'école.

Une nouvelle brochure est parue, faite par le service de l'enseignement belge francophone (en lien sur le site du GAPP), **concernant les enfants HP** (haut potentiel).

8. Divers :

APE Pâquis : il n'y a plus de ligne Pédibus aux Pâquis, il faut enlever les panneaux.

APE Troinex : se présente comme déléguée depuis 2 ans et également enseignante. Elle trouve que le GAPP fait un très bon travail mais que la communication est très mauvaise entre les parents et les enseignants et que l'opinion publique est souvent contre les enseignants. Elle ressent une certaine amertume concernant des remarques faites à propos des enseignants en général. L'école et les enseignants sont face à une baisse de moyen et des classes avec de plus en plus de problématiques, d'intégration d'élèves et de diversité.

GAPP : Le GAPP a un rapport assez franc et respectueux avec le syndicat de enseignants. Les assemblées des délégués sont aussi une occasion pour les parents d'élèves de pouvoir exprimer une certaine exaspération, par moment. Les relations parents – enseignants ne se passent toujours bien. En ce qui concerne les informations que les enseignants ne reçoivent pas, ce n'est pas au GAPP de les leur transmettre.

Bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 22h35.